

FICHE CONSIGNES SANITAIRES EPS SEPTEMBRE 2020

Cette présente fiche sanitaire a été rédigé après lecture et application du protocole sanitaire du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, version du 26 août et du guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives du ministère chargé des Sports, édition du 16 juillet 2020.

Il en découle pour la pratique de l'EPS au collège Montjoie les mesures suivantes

1. suppression et remplacement des activités du premier cycle d'activités qui impliquaient le non-respect de la distanciation physique entre les élèves. Ainsi, les activités comme la Lutte (5ème), l'acrosport (3ème) ne seront pas pratiquées sur ce premier cycle. Nous adapterons également les autres cycles de l'année en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.
2. **Pas de natation en classe de 6ème jusqu'à nouvel ordre** (ouverture du centre nautique de Saran).
3. **Lavage des mains au début et à la fin des cours d'EPS**
4. Afin de remettre au centre l'idée du collectif, les sports d'équipe seront maintenus mais adaptés afin de minimiser les regroupements et surtout respecter au mieux une distanciation physique mettant en sécurité les élèves. **Les chasubles ne seront en revanche pas utilisés.**
5. **L'accès aux vestiaires sera interdit** (mesure prise par la ville de Saran et par le protocole de l'EN). Ainsi, chaque élève devra venir en tenue de sport les jours de pratique. Cela n'empêche pas d'emmener une paire de chaussettes de rechange, des baskets (chaussures différentes de celles de la journée surtout pour la pratique en salle qui reste obligatoire), un t-shirt pour ceux et celles qui veulent tout de même se changer dans les tribunes.
6. Afin de limiter les brasages sur les points d'eau, nous conseillons aux **élèves d'apporter une petite bouteille d'eau individuelle avec son prénom inscrit dessus.**
7. Le port du masque n'est pas recommandé lors de la pratique d'activités physiques empêchant la bonne oxygénation du corps et favorisant la formation excessive de gouttelettes de sueurs dans le masque. Ainsi, **les élèves devront retirer leur masque quand ils seront en pratique tout en respectant les distances liées à l'activité.** Le masque sera alors placé, plié intérieur sur intérieur, dans une pochette plastique ou enveloppe destinée à cet usage (matériel fourni par l'élève).
8. Dans ce contexte particulier, certains parent peuvent refuser que leur enfant retire le masque lors d'activités. Dans ce cas, **les parents doivent le mentionner dans le carnet de correspondance et signer le mot.** L'élève gardera alors son masque et ne pourra en revanche pas pratiquer l'activité. Il restera cependant en cours d'EPS. Nous tenons tout de même à préciser aux familles que l'activité physique est d'autant plus importante dans ce contexte sanitaire. **Favoriser l'oxygénation du corps en stimulant le système cardiovasculaire ainsi que pratiquer une activité physique pour lutter contre la sédentarité sont deux vecteurs favorables à l'établissement d'une bonne santé physique et morale.**
9. Le matériel utilisé sera dans la mesure du possible désinfecté entre chaque cours.
10. **Les consignes à respecter et répéter à chaque cours sont les suivantes :**
 1. **Ne jamais toucher son visage avec ses mains**
 2. **Se laver les mains avant de remettre son masque en fin de cours**
 3. **respecter scrupuleusement les distances physiques mises en place par l'enseignant lors de la pratique**